

Blonay

Coordonnées moyennes : 2°55'30" / 1°14'00"



Zone réservée

Plan et règlement

Version pour enquête publique

Approuvé par la Municipalité de Blonay dans sa séance du 09.12.2019

Le Syndic : Le Secrétaire :

Dominique Martin Jean-Marc Guex

Soumis à l'enquête publique du 02.09.2020 au 01.10.2020

Le Syndic : Le Secrétaire :

Dominique Martin Jean-Marc Guex

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 29.06.2021

La Présidente : La Secrétaire :

Laura Ferrill Céline Morier

Approuvé par le Département compétent. Lausanne, le **11 NOV. 2021**

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le **11 NOV. 2021**

Urbanisme - REG A & FSU | 1820 Montreux



Règlement

But du plan : article 1
La zone réservée selon l'art. 46 LATC est instaurée afin de sauvegarder les buts et principes régissant l'aménagement du territoire. Elle doit permettre d'assurer une utilisation rationnelle et cohérente du sol et d'adapter la dimensionnement des zones à bâtir aux besoins conformément à la LAT.

Périmètres : article 2
La zone réservée déploie ses effets sur les périmètres définis sur le plan.

Champ d'application : article 3
Les périmètres de la zone réservée sont strictement inconstructibles. La Municipalité ne peut pas délivrer de permis de construire dans la zone réservée pendant la durée prévue à l'article 4, à l'exception des cas de figure suivants :
- la construction d'ouvrages techniques liés aux réseaux d'équipements ;
- des rénovations et transformations des bâtiments existants peuvent être autorisés, pour autant qu'ils n'augmentent pas les surfaces habitables de façon disproportionnée et répondent aux besoins familiaux des propriétaires sans en augmenter le nombre de logement ;
- de petits agrandissements de volume peuvent être autorisés pour des lucarnes, sas d'entrée, isolation périphérique, éléments techniques, etc. ;
- aménagements extérieurs situés dans les jardins existants, aménagés et utilisables comme tels.

Mise en vigueur, durée et abrogation : article 4
La zone réservée entre en vigueur par décision du Département compétent pour la période prévue à l'art. 46 LATC, à savoir 5 ans, prolongeable de 3 ans. Elle est abrogée à l'entrée en vigueur de nouveaux plans d'affectations sur les parcelles concernées. Pendant sa durée de validité, elle prime sur toutes les dispositions antérieures, notamment celles des règlements communaux qui lui sont contraires.

Légende

- Limite du plan légalisé
- Zone réservée
- Limite de parcelle
- Limite de commune
- Bâtiment existant (à titre indicatif)
- Bâtiment souterrain existant (à titre indicatif)



1 : 5000

0 250 m

Plan de base et liste des propriétaires établis conformément aux données cadastrales et du registre foncier vérifiées par :

GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA
Géomètres officiels

Authentifié le **26 AOUT 2020**

MICHEL CARDINAUX
Ing. Géomètre officiel
1800 VEVEY

Liste des propriétaires

N°	Nom Prénom
612	Muralti Jean-Pierre
613	Fontanellaz Francis
614	Fontanellaz Francis
635	Blonay la Commune
641	Blonay la Commune
642	Wegmüller Jean
646	Boraley Rémy
647	Boraley Rémy
648	Schmocker Erich
651	Blonay la Commune
652	Schmocker Erich
666	Vincent Jean-Claude
675	Schwab Anne-Marie
721	Schweizerische Bundesbahnen SBB
721	Blonay la Commune
767	Schweizerische Bundesbahnen SBB
1210	Blonay la Commune
1329	Gueux Antoine
	Gueux Florian
	Gueux Jérôme
1456	Gabriel Laurence
	Rod Christine
	Rod Martine
	Rod Mary Claude
	Rod Nathalie
	Rod Nicole
1457	Crausaz Andrée
	Gavin Bernard
	Gavin Bluette
	Gavin Eric
	Moudon Martine
	Société simple en liquidation
1511	Grand Emmanuelle
1548	Grand Laurent
	Communauté Catholique Romaine de Blonay et Saint-Légier
1605	Fondation Hindemith
1606	Marchionne Sergio
1613	Hemmeler Loyse
1614	Mamin Albert
1615	Mamin Francis
1617	Mamin Francis
1624	Société des Produits Nestlé SA
1626	Blonay la Commune
1665	Blonay la Commune
1706	Stadler Yolande
1710	Stadler Yolande
1711	Nguyen Hort Sabine
1712	Nguyen Hort Sabine
1713	Blonay la Commune
1715	Bitter Thomas
1718	Blonay la Commune
1756	Crausaz Andrée
	Gavin Bernard
	Gavin Bluette
	Gavin Eric
	Moudon Martine
	Société simple en liquidation
1757	Crausaz Andrée
	Gavin Bernard
	Gavin Bluette
	Gavin Eric
	Moudon Martine
	Société simple en liquidation
1759	Mury Richard
1763	Barberis Stéfanie
	De Joffrey Céline
	Mamin Marlaine
1767	Graf Jürg
	Graf Peter
	Graf Rolf
1850	Stiftung UNIA
1926	Lausanne la Commune
2004	Haug Rafaël
2046	Hort Yvonne
2163	Bonjour Isabelle
2169	Huck Jean-François
2209	Meunier Alexandre
2344	Mamin Albert
2790	Köhli Roseline
2802	Huck Roland
2932	Arbasetti Corinne
	Berger François
	Bonetti Iole
	Devillers Claire
	Favre Danièle
	Hausheer Murielle
	Hunziker Maria-Paula
	Neyroud Liliane
	Pilloud Jeanne
	Ricci Paul
	Ricci Virginie
	Seco Daniel
	Volper Laurent
	Volper Sandra
2938	Dottrens Clémence
	Humair Adrien
	Humair Bérénice
	Humair Fabienne
	Lamonato Roberto
	Lamonato Susanne
3396	Golay Carmela
	Golay Philippe
3414	Brabeck-Letmathe Peter

